

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION POUR LA FORMATION EN MILIEU
RURAL – ETCHARRY FORMATION
DEVELOPPEMENT**

**Siège social : DOMAINE LANDAGOYEN
64480 USTARITZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL
COMPTES ANNUELS**

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION POUR LA FORMATION
EN MILIEU RURAL**

**Domaine Landagoyen
64480 USTARITZ**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION POUR LA FORMATION EN MILIEU RURAL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux adaptations prévues par la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06. Les impacts de ce changement de méthodes comptables figurent dans la note précitée de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier ainsi que les autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier, et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

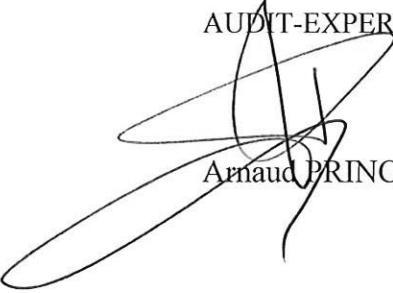
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORLAAS, le 15 juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDEC
AUDIT-EXPERTISE-COMMISSARIAT,



Arnaud PRINCE.

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION POUR LA FORMATION
EN MILIEU RURAL**

**Domaine Landagoyen
64480 USTARITZ**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

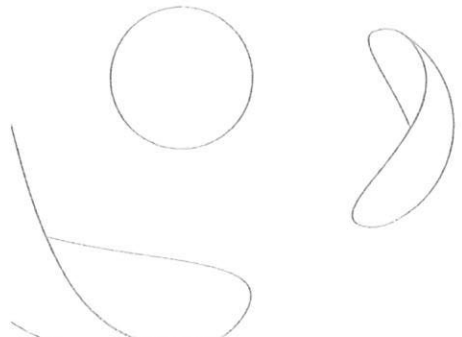
Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

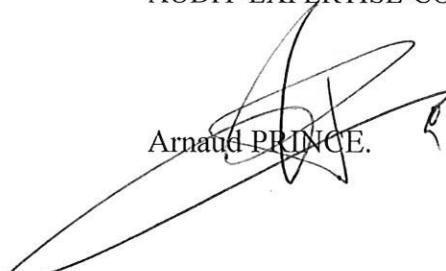
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à MORLAAS, le 15 juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDEC
AUDIT-EXPERTISE-COMMISSARIAT,

Arnaud PRINCE.





Comptes annuels

ASSOCIATION POUR LA FORMATION EN MILIEU RURAL

ETCHARRY FORMATION DEVELOPPEMENT

DOMAINE LANDAGOYEN

64480 USTARITZ

SIRET : 782 291 199 00027

Exercice clos au 31 décembre 2025

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025			Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissement - Provision	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	34 454,25	34 454,27	-0,02	-0,02	0,00	0,00%
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Constructions et aménagements instal.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Installations techniques Matériel et outillage	232 863,22	164 556,53	68 306,69	69 923,83	-1 617,14	-2,31%
	Autres immobilisations corporelles	413 824,71	230 112,35	183 712,36	212 211,07	-28 498,71	-13,43%
	Immobilisation en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 655,00		3 655,00	3 624,50	30,50	0,84%
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00	0,00	
	TOTAL I	684 797,18	429 123,15	255 674,03	285 759,38	-30 085,35	-10,53%
	Comptes de liaison TOTAL II						
	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	3 580,92		3 580,92	2 536,24	1 044,68	41,19%
	En cours de production de biens						
	En cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				0,00	0,00	
	CREANCES						
Comptes de Régularisation	Créances usagers et comptes rattachés	292 545,66	20 673,27	271 872,39	271 751,24	121,15	0,04%
	Autres créances	1 165 203,58		1 165 203,58	1 542 031,53	-376 827,95	-24,44%
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 283 513,17		1 283 513,17	843 376,76	440 136,41	52,19%
	Charges constatées d'avance (3)	7 321,77		7 321,77	3 831,23	3 490,54	91,11%
	TOTAL III	2 752 165,10	20 673,27	2 731 491,83	2 663 527,00	67 964,83	2,55%
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actid (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 436 962,28	449 796,42	2 987 165,86	2 949 286,38	37 879,48	1,28%

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		31/12/2025	31/12/2024	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00	
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Ecart de réévaluation	27 638,40	27 638,40	0,00	0,00%
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	462 828,92	462 828,92	0,00	0,00%
	Report à nouveau	119 452,92	17 679,00	101 773,92	575,68%
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	47 874,26	101 773,92	-53 899,66	-52,96%
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>657 794,50</i>	<i>609 920,24</i>	<i>47 874,26</i>	<i>7,85%</i>
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	168 891,48	184 569,12	-15 677,64	-8,49%
	Provisions réglementées	521 573,17	521 573,17	0,00	0,00%
	TOTAL I	1 348 259,15	1 316 062,53	32 196,62	2,45%
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	TOTAL II				
	Provisions pour risques	51 250,00	52 463,00	-1 213,00	-2,31%
	Provisions pour charges	139 822,20	138 026,20	1 796,00	1,30%
DETTES (1)	TOTAL III	191 072,20	190 489,20	583,00	0,31%
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	270,19	268,16	2,03	0,76%
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00	0,00	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 777,95	101 456,27	-31 678,32	-31,22%
	Dettes fiscales et sociales	276 997,35	268 086,59	8 910,76	3,32%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	358 721,70	285 952,81	72 768,89	25,45%
	Instruments de trésorerie				
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	742 067,32	786 970,82	-44 903,50	-5,71%
	TOTAL IV	1 447 834,51	1 442 734,65	5 099,86	0,35%
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 987 165,86	2 949 286,38	37 879,48	1,28%

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

82 790 69804
622 978 585960

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N/N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations	750,00	3 541,70	-2 791,70	-78,82%
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens et services	830 693,68	913 498,25	-82 804,57	-9,06%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	1 833 852,61	1 800 211,01	33 641,60	1,87%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charge	81 709,76	100 872,55	-19 162,79	-19,00%
Collectes				
Autres produits				
TOTAL I	2 747 006,05	2 818 123,51	-71 117,46	-2,52%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements	33 816,91	33 024,26	792,65	2,40%
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-1 044,68	-994,00	-50,68	5,10%
Autres achats et charges externes	645 601,59	645 043,25	558,34	0,09%
Impôts, taxes et versements assimilés	98 690,59	105 981,92	-7 291,33	-6,88%
Salaires et traitements	1 264 607,13	1 339 461,78	-74 854,65	-5,59%
Charges sociales	498 719,01	503 482,19	-4 763,18	-0,95%
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	74 247,62	71 061,31	3 186,31	4,48%
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	12 487,30	20 955,96	-8 468,66	-40,41%
Pour risques et charges : dotations aux provisions	58 566,00	112 080,20	-53 514,20	-47,75%
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	17 330,62	16 197,48	1 133,14	7,00%
TOTAL II	2 703 022,09	2 846 294,35	-143 272,26	-5,03%
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	43 983,96	-28 170,84	72 154,80	-256,13%
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N/N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	0,00	0,00	0,00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	9 601,15	7 152,74	2 448,41	34,23%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	
TOTAL V	9 601,15	7 152,74	2 448,41	34,23%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 087,86	4 419,96	-332,10	-7,51%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL VI	4 087,86	4 419,96	-332,10	-7,51%
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 513,29	2 732,78	2 780,51	101,75%
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III+IV+V-VI)	49 497,25	-25 438,06	74 935,31	-294,58%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	129 138,58	-129 138,58	-100,00%
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	0,00	129 138,58	-129 138,58	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	883,60	-883,60	-100,00%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	0,00	883,60	-883,60	-100,00%
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0,00	128 254,98	-128 254,98	-100,00%
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 622,99	1 043,00		55,61%
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	2 756 607,20	2 954 414,83	-197 807,63	-6,70%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	2 708 732,94	2 852 640,91	-143 907,97	-5,04%
SOLDE INTERMEDIAIRE	47 874,26	101 773,92	-53 899,66	-52,96%
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagement à réaliser sur ressources affectées				
5 - EXCEDENTS OU DEFICITS	47 874,26	101 773,92	-53 899,66	-52,96%

ANNEXE

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Principe et règles générales
- Faits caractéristiques de l'exercice
- Changement de méthodes comptables

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat de variation des fonds associatifs
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Evaluation des immobilisations corporelles
- Evaluation des amortissements
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Etat des concours publics et subventions obtenus
- Contribution volontaire en nature
- Cotisations
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagement en matière de pensions et retraites

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et règles générales :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * comparabilité et continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2018-06

il convient de décrire :

* L'objet social de l'entité : Etcharry Formation Développement est un organisme de formation dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et de développement local qui accompagne les populations, les acteurs économiques et sociaux et les collectivités territoriales dans leurs projets d'innovation et d'évolution des compétences.

* Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

EFD intervient majoritairement sur le périmètre Nouvelle Aquitaine et Occitanie pour les formations diplômantes, qualifiantes, certifiantes, et les formations INTRA/INTER entreprises,

Lors des missions réalisées dans le cadre de projet européen (ERASMUS, POCTEFA, ...), EFD intervient avec des partenaires français, espagnols, italiens selon le projet.

* Moyens mis en œuvre :

- . Moyen humain : EFD a employé 23,09 ETP salariés CDI/CDD et 10,93 ETP vacataires salariés
- . Moyen matériel : EFD dispose de matériels informatiques, de visio, de mobiliers ... nécessaires
- . Moyen financier : Pour mettre en œuvre ces formations, EFD bénéficie de
 - * subventions versées par la Région Nouvelle Aquitaine,
 - * Financement provenant par Pôle Emploi, la DRAJES, les OPCO, ...
 - * Subventions provenant de fonds européens tels que ERASMUS, POCTEFA
 - * Fonds privés : stagiaires, employeurs, ...

Faits caractéristiques de l'exercice

Pas de fait caractéristique pour cet exercice

Changement de méthodes comptables :

Application du règlement ANC 2022-06

À compter du 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce changement constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du Plan Comptable Général.

L'application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les fonds propres d'ouverture ni sur le résultat des exercices présentés.

En revanche en matière de présentation, l'association a procédé à la mise à jour de son plan comptable, laquelle a eu notamment pour conséquence la suppression des transferts de charges (reclassés en charges) et la clarification des produits exceptionnels.

Ainsi les reprises de subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice (d'un montant de 53 451€) ont désormais été comptabilisées en produits d'exploitation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Nous ne sommes pas propriétaire des biens immobiliers, Nous louons auprès de la Mairie d'Ustaritz 2 bâtiments :

* Landagoyen : 1387,19 m², loyer mensuel de 9722 € de janvier à juillet 25 et de 9877 € depuis août 25, soit pour l'année 117 439 €.

* Guadeloupe : 550 m², loyer mensuel de 5194,93 €, soit pour l'année 62 339,16 €

Etat des immobilisations

	Valeur brute début	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions, droit similaires	34 454		0
Total poste d'immobilisations incorporelles	34 454	0	0
Terrains	0		
Constructions sur sol propre	0		
Installations générales, agencements, aménagements constructions	71 269		3 254
Installations techniques, Matériel et outillage	200 332		39 103
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	326 851		1 775
Mobilier internat	23 532		
Total poste d'immobilisations corporelles	621 984	0	44 132
Autres titres immobilisés	3 625		31
Prêts, autres immobilisations financières	0		
Total immobilisations financières	3 625	0	31
TOTAL GENERAL	660 063	0	44 162

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Reévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à poste	Cessions		
Cessions, droit similaires			34 454	34 454
Total poste d'immobilisations incorporelles	0	0	34 454	34 454
Terrains			0	0
Constructions sur sol propre			0	0
Installations générales, agencements, aménagements constructions		4 214	70 309	70 309
Installations techniques, Matériel et outillage		6 571	232 863	232 863
Matériel de transport			0	0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 643	319 983	319 983
Mobilier internat			23 532	23 532
Total poste d'immobilisations corporelles	0	19 428	646 688	646 688
Autres titres immobilisés			3 655	3 655
Prêts, autres immobilisations financières			0	0
Total immobilisations financières	0	0	3 655	3 655
TOTAL GENERAL	0	19 428	684 797	684 797

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Cessions, droit similaires	34 454			34 454
Total poste d'immobilisations incorporelles	34 454	0	0	34 454
Terrains				0
Constructions sur sol propre				0
Installations générales, agencements, aménagements constructions	37 444	7 210	4 214	40 440
Installations techniques, Matériel et outillage	130 408	40 720	6 571	164 557
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	160 734	24 558	8 643	176 650
Mobilier internat	11 452	1 759		13 211
Total poste d'immobilisations corporelles	340 038	74 248	19 428	394 857
TOTAL GENERAL	374 492	74 248	19 428	429 311

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissemen ts linéaires	Amortisseme nts dégressifs	Amortisseme nt exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Cessions, droit similaires	0				
Total poste d'immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains					
Constructions sur sol propre	0				
Installat. générales, agenc., aménag.	7 210				
Installations techn., Matériel et outillage	40 720				
Matériel de transport	0				
Matériel de bureau et infor., Mobilier	24 558				
Mobilier internat	1 759				
Total poste d'immobilisations corporelles	74 248	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	74 248	0	0	0	0

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propre avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation	27 638				27 638
Réserves :					
Réserves d'investissement	356 172				356 172
Réserves de trésorerie	35 829				35 829
Autres réserves (pour grosses réparations)	70 828				70 828
Report à nouveau	17 679	101 774			119 453
RESULTAT DE L'EXERCICE	101 774	-101 774	47 874		47 874
Situation nette	609 920	0	47 874	0	657 794
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	184 569		37 774	53 451	168 891
Provisions réglementées	521 573				521 573
TOTAL 1	1 316 062	0	85 648	53 451	1 348 259

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisé	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin exercice
Autres provisions réglementées	521 573				521 573
TOTAL	521 573	0	0	0	521 573

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisé	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin exercice
Gros entretien et grandes révisions	0				0
Provision pour risques	52 463	51 250		52 463	51 250
Provision pour pensions et obligations	72 889	7 316			80 205
Provision pour charges diverses	65 137			5 520	59 617
TOTAL	190 489	58 566	0	57 983	191 072

Provision pour risques :

*Les provisions sont constituées dès lors que la direction identifie une sortie probable de ressources à la clôture.
Ces provisions concernent des régularisations de financement obtenus, des indemnités de départ en retraite
ou des dépenses décidées et/ou rendus nécessaires par obligation légale ou contractuelle*

Provisions pour dépréciation	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisé	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin exercice
Sur comptes clients	31 913	12 487	23 727		20 673
TOTAL	31 913	12 487	23 727	0	20 673

TOTAL GENERAL	743 975	71 053	23 727	57 983	733 318
Dont dotations et reprises D'exploitation		71 053	81 710		

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux ou litigieux	8 680	8 680	
Autres créances clients	261 331	261 331	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 745	9 745	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 015	1 015	
Divers Etat et autres collectivités publiques	1 153 098	1 111 575	41 523
Débiteurs divers	1 346	1 346	
Charges constatées d'avance	7 322	3 831	
TOTAL	1 442 536	1 397 523	41 523

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes crédits à 1 an maximum à l'origine	270	270		
Emprunts et dettes crédits à plus d'1 an à l'origine	0			
Fournisseurs et comptes rattachés	69 778	69 778		
Personnel et comptes rattachés	51 107	51 107		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110 597	110 597		
Dettes subventions publiques	103 982	103 982		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et assimilés	11 312	11 312		
Autres dettes	358 722	275 932	82 790	
Produits constatés d'avance	742 067	544 896	197 171	
TOTAL	1 447 835	1 167 874	279 961	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenue des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions, Droits similaires, Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	15 854
Autres créances	1 153 098
TOTAL	1 168 952

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 451
Dettes fiscales et sociales	68 739
TOTAL	132 460

Prime intéressement 2025 : Selon l'accord d'intéressement en vigueur dans l'institution, elle a été calculée et provisionnée en charge la somme de 39470,98 €.

La taxe sur salaire est due sur la prime d'intéressement, une provision de 5368,05 € a été calculée en conséquence.

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des concours publics et subventions obtenus

	Exercice concerné	Montant total	Montant 2025	Subvention d'exploitation	Subvention d'investissement	Financement
Région NA	2025	1 224 624	1 224 624	X		Formation initiale ME, ES, AES
Région NA	2022/2025	438 000	43 371	X		20 places supplémentaires ES en FI
Région NA	2024/2025	210 000	96 815	X		35 places AES PIC supplémentaires
Région NA	2025/2026	246 000	113 557	X		36 places AES PIC supplémentaires
Région NA	2025	21 699	21 699	X		Indemnisation km stagiaire AES
Région NA	2025	7 001	7 001	X		Aides individuelles BPJEPS, VAE
Région NA	2025/2026	193 138	0	X		Digitalisation de la formation
DRAJES	2025	21 600	20 000	X		Programme SESAME
CROUS	2025/2026	4 987	2 448	X		Gestion du temps/activité physique/ludotheque
France Travail	2025	13 102	13 102	X		Aides individuelles BPJEPS, ASG, ME, PREPA
ARS	2025	2 000	2 000	x		Aide groupe projets étudiants "plein la tête"
Etat	2025	8 000	0	X		Dreets-sécurisation des parcours stagiaire
Etat	2025	20 000	20 000	X		Dreets-Formation Jury Mémoire niveau 6
Europe ERASMUS	2023/2026	110 159	36 111	X		Projet GINKGO
Europe ERASMUS	2023/2025	99 460	39 183	X		Projet PEIVPRO
Europe ERASMUS	2025/2027	126 650	19 808	X		Projet EVIVA +
Europe ERASMUS	2024/2026	16 560	0	X		Mobilité stagiaire
Europe POCTEFA	2024/2026	191 842	60 915	X		Projet EVOLUTION
Europe POCTEFA	2024/2026	87 250	44 239	X		Projet TRANSIS LAB
Entreprise	2025	10 822	10 822	X		Taxe apprentissage
Région NA	2025/2026	59 617			X	Travaux electriques, peinture
Région NA	2025/2026	44 365			X	Equipement numérique
Région NA	2024/2025	67 879			X	Equipement numérique, simulation
Région NA	2024/2025	7 439			X	Equipement plateau technique
TOTAL SUBVENTIONS				1 775 696	0	

Contribution volontaire en nature :

Les contributions volontaire en nature se limitent à la participations de nos administrateurs aux réunions du conseil d'administration et ne sont pas significatifs.

Cotisations adhérents :

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations adhérents est la date d'encaissement des cotisations

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 322
Total	7 322
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	742 067
Total	742 067

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matières de pensions et retraites

Les engagements retraite s'élèvent à la somme de 80205 €, charges comprises. Calcul effectué selon la méthode prospective. Comptabilisés au bilan au compte 153100

Le calcul de l'indemnité tient compte des paramètres suivants :

* Salariés en CDI présents au 31/12/25

* Départ à 62 à 64 ans selon les années de naissance

* Modulation en fonction de l'espérance de vie et de la probabilité de présence du salarié dans l'établissement à l'âge de 62 à 64 ans.

Le calcul a été fait en 2025 en utilisant le logiciel Myfides permettant d'actualiser les données et d'adapter le calcul de l'indemnité de fin de carrière à celui prévu dans la convention collective des organismes de formation.